

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT AVIT DE TARDES

DELIBERATION N° 2021/08 DU 26 MARS 2021

Portant sur le vote du Budget Primitif 2021

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11
- Présents : 09
- Représentés : 0
- Votants : 09
- Exprimés : 09
- Pour : 09
- Contre : 0

Le Conseil Municipal de Saint Avit de Tardes s'est réuni le 26/03/2021
A 20 heures 00, dans la salle polyvalente (mesures sanitaires COVID19), selon
convocation du 18/03/2021 sous la présidence de : LEGROS Pierrette, Maire.

Présents : CHABREDIER Sylvie, FOURNET Alain, GIRAUD David, LAFORGE Valérie,
LAMY Roland, LEGROS Francis, LEGROS Gilles, VILLETTE Suzanne.

A été désigné secrétaire : GIRAUD David.

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- décide de voter le budget primitif 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes,

En section de FONCTIONNEMENT : **183 707,26 Euros**

En section d'INVESTISSEMENT : **73 987,00 Euros**

Fait et délibéré les : jour, mois, an que dessus.

Pour copie conforme

LE MAIRE, Pierrette LEGROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le : 02/04/2021

Et Affichage du : 08/04/2021